

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

VISANT UN

Service de gestion d'abonnement à des périodiques en ligne

Date d'émission : 29 août 2016

Date de clôture : 12 septembre 2016

N° de dossier : 201602903

Bureau d'origine : Société canadienne d'hypothèques et de logement

*Renseignements : Heather Forsyth
Conseillère, Services d'approvisionnement*

Téléphone : 613-740-5466

Télécopieur : 613-748-2554

Courriel : hforsyth@cmhc-schl.gc.ca

*Classification de sécurité : PROTÉGÉ
This document is also available in English upon request*

Objet du préavis d'adjudication de contrat

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et aux organismes de publier un avis, pendant une période d'au moins quinze (15) jours civils, pour informer la collectivité des fournisseurs de leur intention de conclure un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction avec un entrepreneur présélectionné.

Par le présent avis, soyez informés que la SCHL se propose de conclure un contrat avec Ebsco Canada Ltd. en vue de la prestation des services décrits aux présentes. Les fournisseurs qui considèrent avoir les qualifications nécessaires et pouvoir fournir les services exacts décrits aux présentes peuvent transmettre, par écrit, un énoncé de capacités à la personne-ressource nommée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer en quoi le fournisseur répond aux exigences publiées.

Si elle juge qu'un énoncé de capacités répond exactement aux exigences précisées dans le PAC, la SCHL devra amorcer le processus complet d'appel d'offres. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant exactement aux exigences précisées dans le PAC au plus tard à la date de clôture, la SCHL pourra procéder à l'octroi du contrat au fournisseur indiqué.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

La SCHL conserve le droit de négocier tout genre d'approvisionnement avec les fournisseurs.

Date et heure de clôture

Le présent PAC prend fin à **14 h (HAE), le 12 septembre 2016**. Pour être pris en considération, tout énoncé de capacités doit être reçu avant ce délai.

Contexte

Le Centre canadien de documentation sur l'habitation (CCDH) est la bibliothèque de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Il gère les ressources documentaires qui servent à soutenir les activités et les recherches de la SCHL.

Exigences actuelles

La Société canadienne d'hypothèques et de logement cherche à retenir les services d'un agent des abonnements qui s'occupera de la liste annuelle des abonnements (annexe A) pour les besoins de sa bibliothèque, le CCDH, ainsi que des services suivants :

(a) Gestion des titres

- Commande des titres;
- Inscription à la liste et activation des abonnements;
- Renouvellement, annulation ou modification des abonnements;
- Gestion de la transition et du contenu;

- Service de réclamation des titres pour les numéros manquants ou endommagés;
- Site Web destiné à l'administration des titres et permettant au personnel du CCDH de récupérer des données bibliographiques et de l'information sur la publication pour des titres canadiens et étrangers.

Dans l'exécution des travaux :

- Le proposant retenu doit informer rapidement la SCHL des renouvellements d'abonnements en tenant une liste des renouvellements annuels.
- Le proposant retenu doit permettre que des titres puissent être ajoutés ou supprimés. Tout écart de plus de 20 % par rapport aux besoins initialement énoncés dans le concours sera traité comme une nouvelle exigence.
- Le proposant retenu doit accepter que des suppressions soient effectuées, sous réserve des conditions établies, lorsqu'il remet la liste des renouvellements annuels.
- Le proposant retenu doit offrir un site Web disponible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, afin d'assurer un accès continu aux abonnements, sauf pendant la maintenance. La durée de la maintenance doit représenter moins de un (1) pour cent du temps, en moyenne, sur une période d'un an. Le site Web doit contenir les détails permettant aux clients d'avoir accès aux titres.
- Le proposant retenu doit fournir l'accès à un site Web sécurisé qui permet de gérer les abonnements et de récupérer les données bibliographiques et l'information sur la publication relatives aux périodiques canadiens et étrangers. Le site Web doit offrir ce qui suit :
 1. Détails sur les périodiques, dont le titre, la fréquence de publication, le format, l'éditeur, le numéro ISSN, l'information pour le catalogage lisible par machine (MARC), le volume et numéro, le coût, les droits d'utilisation, l'indexation et la disponibilité.
 2. Capacité de chercher des périodiques par titre ou par numéro ISSN.
 3. Capacité de réclamer les numéros manquants.
 4. Capacité de produire des rapports personnalisés qui aident les utilisateurs autorisés à administrer la collection de périodiques, p. ex. liste des titres, historique des réclamations, modification et mise à jour des séries.
 5. Accès au site 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Chaque utilisateur autorisé doit recevoir un nom d'utilisateur et mot de passe unique.

(b) Livraison des titres

- Site Web sécurisé pour l'accès aux titres sur support électronique;
- Surveillance et gestion des adresses URL;
- Livraison rapide du matériel et de la documentation sous forme matérielle;
- Outils de gestion des adresses de livraison qui sont dotés de fonctions permettant de gérer à la fois les espaces adressables dans Internet (protocole IP) et les adresses postales.

Dans l'exécution des travaux :

1. Le proposant retenu doit être capable de fournir au moins 95 % du matériel faisant l'objet de la licence pendant la durée du contrat. Par « matériel faisant l'objet de la licence », on entend l'ensemble des données, revues, publications et documents connexes qui sont produits ou qui existent déjà sous forme électronique ou matérielle, ou dans les deux formats. Par « documents » ou « documentation », on entend l'ensemble des manuels, guides, guides d'utilisation et autres documents lisibles sans aide qui seront fournis à la SCHL par le proposant retenu afin d'être utilisés avec le matériel faisant l'objet de la licence, que celui-ci soit imprimé ou présenté sur un autre support. Le proposant retenu doit passer les commandes, payer l'éditeur et réclamer au nom de la SCHL tout numéro manquant des titres énumérés dans la liste.
2. Le proposant retenu doit faciliter l'accès aux ressources énumérées dans les exigences.
3. Le proposant retenu doit donner des instructions pour l'inscription aux revues électroniques et fournir des adresses URL durables.
4. Le proposant retenu doit fournir un localisateur Web authentifié par IP qui fournit à tous les clients de la bibliothèque un point d'accès unique à toutes les ressources d'information électroniques auxquelles est abonné le Centre canadien de documentation sur l'habitation. Cela inclut le contenu électronique géré par le proposant ainsi que le contenu électronique offert aux clients du CCDH par l'intermédiaire des sources suivantes : collections en texte intégral de n'importe quel éditeur; bases de données en texte intégral; revues électroniques en texte intégral; revues sans support électronique; liens vers des ressources à libre accès menant à des titres auxquels le CCDH n'est pas abonné; titres gratuits sur Internet.
5. Le site Web du proposant retenu doit supporter le contenu en plein texte. Sinon, il doit fournir à partir du site un lien menant à une adresse où les usagers peuvent récupérer le contenu en plein texte.

(c) Facturation et paiement

- Facturation des titres;
- Vérification de l'exactitude des factures des éditeurs;
- Demandes de remboursement aux éditeurs pour les abandons de produits et les retards;
- Paiement ou paiement anticipé des éditeurs.

Dans l'exécution des travaux :

- Le proposant retenu doit fournir à la SCHL un état annuel consolidé contenant les renseignements suivants : titre, nombre d'exemplaires, format, numéro ISSN, fréquence, volume et numéro, date de début et d'échéance, éditeur, prix et taux de change utilisé pour convertir les devises étrangères en dollars canadiens.
- Le proposant retenu doit permettre un écart positif ou négatif d'au maximum 20 % par rapport à la valeur indiquée dans le contrat et justifiée par les besoins opérationnels.

(d) Service à la clientèle

Le proposant retenu :

1. Doit être capable d'offrir un service à la clientèle pour appuyer la SCHL en nommant une personne responsable du traitement de toutes les commandes, réclamations et questions. Cette personne doit pouvoir être jointe par téléphone et par courriel. Toutes les demandes de renseignements doivent être traitées dans un délai de trois (3) jours ouvrables.
2. Doit être capable de fournir un service continu durant chacune des années visées par un renouvellement du contrat.
3. Doit fournir un soutien technique, par téléphone et par courriel, pour tous les aspects des composantes en ligne du contrat dans les trois (3) jours ouvrables suivant la demande initiale.

(e) Information stratégique

- Rapports de gestion indiquant entre autres les dédoublements, les renouvellements, les coûts annuels, le suivi de l'utilisation;
- Analyse du coût par titre;
- Tenue à jour des offres des éditeurs.

Durée du contrat

Le contrat devrait entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2016 et se poursuivre jusqu'au 31 octobre 2017 inclusivement. La SCHL pourra renouveler le contrat pour deux périodes supplémentaires de un an. La valeur de ce contrat de services devrait se situer entre 96 000 et 289 500 \$, toutes taxes comprises.

Justification du recours à un seul fournisseur

La SCHL a l'intention de conclure un contrat avec Ebsco Canada, Ltd, de Markham, en Ontario, pour la prestation des services susmentionnés, pour la raison suivante : elle estime qu'elle est le seul fournisseur de services exerçant ses activités Canada qui est en mesure de répondre à ses exigences.

Annexe A

Titres	Format	Accès IP	Quantité
BENEFITS AND PENSIONS MONITOR	Presse écrite		1
BUILT ENVIRONMENT CANADIAN EMPLOYMENT LAW TODAY	En ligne	IP	1
CANADIAN HR REPORTER	Presse écrite		1
CANADIAN PUBLIC POLICY = ANALYSE DE POLITIQUES	En ligne	IP	1

ECOHOUSE CANADA /FOR US	Presse écrite		1
ECONOMIST /FOR CANADA/ /FOR	Presse écrite		1
ELLIOTT WAVE FINANCIAL	Courriel		1
FINE HOMEBUILDING	Presse écrite		1
GBEZINE	En ligne	IP	1
GRANTS INTEREST RATE OBSERVER	En ligne		3
HOME ENERGY	En ligne	IP	1
HOUSING CARE AND SUPPORT	En ligne	IP	1
HOUSING POLICY DEBATE	En ligne	IP	1
HOUSING AND SOCIETY	En ligne	IP	1
HOUSING STUDIES	En ligne	IP	1
INDOOR AND BUILT ENVIRONMENT	En ligne	IP	1
INTERNATIONAL JOURNAL OF HOUSING POLICY	En ligne	IP	1
INSIDE FHA/VA LENDING	Presse écrite et en ligne (1 utilisateur)		1
INSIDE GSEs	Presse écrite et en ligne (1 utilisateur)		1
INSIDE MBS & ABS INSIDE MORTGAGE FINANCE	Presse écrite et en ligne (1 utilisateur)		1
INSIDE NONCONFORMING MARKETS	En ligne		6
INTERNATIONAL J. FOR HOUSING SCIENCE & ITS APPLICATIONS	Presse écrite et en ligne (1 utilisateur)		1
INTERNATIONAL JOURNAL OF URBAN & REGIONAL RESEARCH	Presse écrite		1
JOURNAL OF DERIVATIVES	En ligne	IP	1
JOURNAL OF FINANCE	En ligne	IP	1
JOURNAL OF FIXED INCOME	En ligne	IP	1
JOURNAL OF GREEN BUILDING	En ligne	IP	1
JOURNAL OF HOUSING AND THE BUILT ENVIRONMENT	En ligne	IP	1
JOURNAL OF HOUSING FOR THE ELDERLY	Presse écrite + en ligne	IP	1
JOURNAL OF LIGHT CONSTRUCTION	Presse écrite		1
JOURNAL OF MONEY CREDIT AND BANKING	En ligne	IP	1
JOURNAL OF REAL ESTATE FINANCE & ECONOMICS	En ligne	IP	1

JOURNAL OF RISK MANAGEMENT IN FINANCIAL INSTITUTIONS	En ligne	IP	1
JOURNAL OF STRUCTURED FINANCE	En ligne	IP	1
LOBBY MONITOR	Courriel		1
LA MAISON DU 21 ^e SIÈCLE	Presse écrite		1
OPEN HOUSE INTERNATIONAL	En ligne	IP	1
REAL ESTATE ECONOMICS	En ligne	IP	1
RISK.NET ONLINE JOURNALS	En ligne		3
RISK MANAGEMENT	Presse écrite + courriel		1
SOLPLAN REVIEW	Presse écrite		1
URBAN POLICY & RESEARCH	En ligne	IP	1
WHATS WORKING IN HUMAN RESOURCES	Presse écrite		1